



COMMUNE DE BUHL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet : <https://ville-buhl.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 22 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette, sans recourir à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, les dépenses courantes et d'entretien ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 3 079 303,90 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 46,11% des dépenses totales de fonctionnement et à 50,89% des dépenses réelles de fonctionnement (cf. tableau ci-dessous).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 2 790 089,07 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 006 850€	Excédent brut reporté	322 358,44 €
Dépenses de personnel (dont charges et rémunération bucheron de la CCRG)	1 420 000 €	Recettes des services	351 100 €
Autres dépenses de gestion courante (dont versement subv. aux associations et contributions aux org. extérieurs)	273 526,09 €	Impôts et taxes	1 860 310 €
Dépenses financières (intérêts de emprunts et frais)	76 212,98 €	Dotations et participations	492 302 €
Dépenses exceptionnelles (titres annulés sur exercices antérieurs)	500 €	Autres recettes de gestion courante	16 268,58 €
Autres dépenses (reversement fiscalité etc)	12 500 €	Recettes exceptionnelles	/
Dotations aux provisions	/	Recettes financières	/
Total dépenses réelles	2 790 089,07 €	Autres recettes	20 000 €
Charges (Amortissement - écritures d'ordre entre	170 000 €	Total recettes réelles	2 739 980,58 €

sections)			
Virement à la section d'investissement	119 214,83 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	16 964,88€
Total général	3 079 303,90 €	Total général	3 079 303,90 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- concernant les ménages
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,94%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,95%
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 10,26%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 235 945 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront approximativement à 254 500 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	328 207,28 €	Virement de la section de fonctionnement	119 214,83 €
Remboursement d'emprunts	118 519,75 €	FCTVA	53 000 €
Travaux de bâtiments (écoles, mairie, salles cercle & gymnastique, église) et aménagements	33 500 €	Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024	337 085,08 €

Travaux de voirie (outre les 40000€ de travaux d'entretien de voirie inscrits en section de fonctionnement)	41 000 €	Taxe aménagement	10 000 €
Achat de terrain	38 821 €		
Autres travaux	4 000 €	Subventions	38 648 €
Dépenses vidéoprotection (dont fibre) et informatique	43 000 €	Emprunt	0 €
Frais d'études et subventions versées aux particuliers (OPAH-RU, vélos électriques et panneaux)	56 735 €	Cessions d'immobilisation	4 800 €
Achats de véhicules, outillages, mobilier et divers	52 000 €	Produits (amortissement)	170 000 €
Ecritures d'ordre entre sections	24 350,88 €	Autres écritures d'ordre entre sections	7 386 €
Total général	740 133,91 €	Total général	740 133,91 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- La poursuite de la mise en place de la vidéoprotection (2^{nde} tranche) avec notamment la mise en place de la fibre « vidéoprotection »
- Les travaux de voirie
- Les travaux dans les bâtiments, notamment de mise aux normes électriques
- L'aménagement d'un sentier pieds-nus au pôle jeunesse et l'installation de mobiliers extérieurs
- L'acquisition de tables et de bancs pour les manifestations communales
- L'acquisition d'un terrain jouxtant le service technique pour permettre le stockage des équipements et matériels
- L'acquisition d'un nouveau fourgon pour le service technique

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : /
- de la Région : /
- du Département : 38 648 € (subvention pour la sécurisation du centre-bourg réalisé en 2025)
- d'autres subventions ont été sollicitées auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin notamment pour l'acquisition de mobilier adapté au pôle jeunesse et la création d'un sentier pieds-nus. Celles-ci seront inscrites en cours d'année, dans le cadre d'une décision modificative.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
1. Dépenses nouvelles 2026	2 790 089,07 €
2. Epargne versée à la section d'investissement:	
2.1 Prélèvement	119 214,83 €
2.2 Amortissement	170 000,00 €
3. TOTAL (1+2+3)	3 079 303,90 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
4. Recettes nouvelles 2026	2 756 945,46 €
5. Excédent reporté 2025	322 358,44 €
6. TOTAL (4+5)	3 079 303,90 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
1. Dépenses nouvelles 2026	364 400,83 €
2. Déficit d'investissement reporté 2025	328 207,28 €
3. Restes à réaliser 2025	47 525,80 €
TOTAL (1+2+3)	740 133,91 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
4. Recettes nouvelles 2026	245 186,00 €
5. Excédent de fonctionnement 2025	337 085,08 €
6. Restes à réaliser 2025	38 648,00 €
7. Virement de section fonctionnement	119 214,83 €
TOTAL (4+5+6+7)	740 133,91 €

Total des dépenses	3 819 437,81 €
--------------------	----------------

Total des recettes	3 819 437,81 €
--------------------	----------------

b) Principaux ratios

Informations statistiques et fiscales	
Population totale au 01/01/2026	3 147 habitants
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	902,42
Nombre d'agents au 1 ^{er} /01/2025	32
Nombre d'agents au 1 ^{er} /01/2025 en Equivalent Temps Plein	27,44

Informations financières – ratios valeurs		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	886,59
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	870,66
3	Dépenses d'équipement brut / population	81,77
4	Encours de dette / population (2)	734,10
5	DGF / population	80,71
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,89 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	106,15 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,39 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	84,31 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)	-1,83 %

(1) comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N. du code général des impôts

c) Etat de la dette

Au 01/01/2026 : 4 prêts à taux fixe à rembourser.

L'encours de la dette au 01/01/2026 (capital restant dû) s'élève à 2 310 202,09€.

Les échéances en 2026 s'élèvent à 194 732,73€ (dont capital : 118 519,75€ et intérêts : 76 212,98€).